



Délibération n°2026-13

Réunion du conseil d'administration du CCAS du 09 juillet 2026 à 17h30

Date de la convocation : 02/07/2026
Membres en exercice : 11

Membres présents : 8
Représentés : 2

Etaient présents : Véronique CHABRAN, Julie DUMANOIR, Nathalie GAMELIN, Éric LEBAS, Marie-Pierre PADULAZZI, Marie-Paule BONHOMME, Marie-Thérèse CUVIER, Pascale FOUET.

Absents excusés : Annette MARTIN procuration faite à Julie DUMANOIR, Brigitte CLATZ procuration faite à Nathalie GAMELIN, Christiane HONORÉ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Julie DUMANOIR

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET CCAS

Le quorum constaté,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité, à 18h50,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives aux centres communaux d'action sociale ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération précédente approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 faisant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 7 233,29 € et un excédent cumulé d'investissement de 37 671,33 € ;

VU la délibération affectant le résultat de l'exercice antérieur ;

CONSIDERANT qu'il convient de reprendre ces résultats au budget primitif 2026 ;

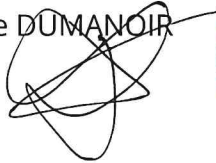
- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du CCAS qui s'équilibre comme suit :
 - Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 32 233,29 €

- Recettes : 32 233,29 €, composées de 25 000,00 € de recettes réelles et de 7 233,29 € de résultat reporté.
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 0,00 €
 - Recettes : 37 671,33 €, correspondant exclusivement au report de l'excédent d'investissement.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,

Julie DUMANOIR



Transmis Préfecture : **22 JUL. 2026**
Affichage : **22 JUL. 2026**

La Présidente,

Véronique CHABRAN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérékurs citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.